

**Brevet National Pisteur Secouriste Nordique 2e degré**  
**REFERENTIELS DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION**

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
		Mise en situation écrite - théorique - en salle	Mise en situation pratique
<b>Secourisme</b>			
C1.1 - Rappeler les techniques de secourisme en milieu hivernal : - Être en mesure d'assurer les gestes de secourisme adaptés au milieu de la montagne : accidents dus au froid, à l'environnement (altitude, soleil, ..) et à la santé (déshydratation, fatigue, etc.)	Le candidat n'est pas évalué sur cette partie de la formation. Elle est liée au bloc 2, "techniques de sauvetage spécifique", mais n'est pas intégrée directement à l'examen.		
C1.2 - S'entraîner aux techniques nouvelles			
<b>Techniques de sauvetage spécifique</b>			
C2.1 - Maîtriser les techniques de sauvetage spécifiques (signalisation, protection de la victime, prévention du sur-accident, moyens de recherche, ...); - Connaître la technique de dégagement hélicoptère; - Savoir utiliser les connaissances de nivologie appliquées à la prévention et à la sécurité (secours en avalanche); - Maîtriser les outils technologiques favorisant la recherche et la prise en charge rapide des blessés; - Connaître son environnement spécifique (topographie, navigation)	Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain (durée : 20 minutes environ).  Epreuve pratique : noté sur 20. Une note inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.  - Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury.		Le candidat est mis en situation pratique. Il réalise les bons gestes et explique oralement aux membres du jury les raisons de l'intervention et la technique choisie sans commettre d'erreur. Le candidat est capable d'utiliser les différents moyens mis à sa disposition et en faire l'usage adéquat pour rechercher une victime et la prendre en charge. Il n'omet aucun risque pour éviter un sur-accident ou se mettre en danger lui ou d'autres personnes présentes sur l'intervention. Le candidat mis en situation est également évalué sur sa capacité à se coordonner avec les organismes du secours public.
<b>Aménagement, entretien, damage et sécurité</b>			
C3.1 - Assurer la sécurité et l'aménagement des pistes d'un domaine nordique (balisage/signalétique, matériel de protection, aménagement des pistes, entretien pré-hivernal et hivernal) - Connaître les engins de damage et maîtriser leur utilisation (dameuse, quad, motoneige); - Connaître et appliquer la météorologie et de nivologie à l'entretien des pistes (connaissance du manteau neigeux, application de la nivologie au damage). - Maîtriser l'utilisation des engins de déplacement sur neige pour la sécurité du domaine et les interventions sur les victimes d'accident (quad, motoneige); - Adapter l'environnement du domaine nordique aux conditions météorologiques, climatiques et de fréquentation	Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain (durée : 20 minutes environ). Le candidat sera évalué par le biais d'un entretien oral lors duquel il devra développer un sujet correspondant à une situation réelle qu'il aura préalablement tiré au sort.  Epreuve pratique : noté sur 20. Une note inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.  Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury.		Le candidat sera évalué sur sa connaissance de la machine et sur la sécurité et la réglementation liées à son utilisation. À travers ses connaissances en nivologie/météorologie appliquées au damage, il saura établir un plan de damage, expliquer et justifier ses choix concernant les modalités de réalisation des opérations de damage tant journalières que saisonnières.  Il sera également évalué sur sa capacité à gérer les ouvertures ou fermetures des pistes et à établir un plan de balisage permettant la pratique des activités nordiques en toute sécurité.
<b>Administration et réglementation</b>			
C4.1 - Connaître les différentes normes associées à un domaine nordique; - Connaître l'organisation générale du secours en montagne (structures et missions des services publics et des organismes privés de secours); - Maîtriser l'organisation d'un domaine nordique; - Appréhender le fonctionnement des domaines de ski alpin, de la pratique du ski alpin; - Appréécier la situation du pisteur secouriste face à ses responsabilités; - S'informer sur les cas de jurisprudence sur les domaines nordiques et les espaces de montagne pouvant avoir un impact en terme de réglementation et de sécurité pour un domaine nordique	Le candidat sera évalué sous forme d'un entretien oral, avec tirage au sort préalable des sujets par le candidat. Il dispose de vingt minutes environ pour la préparation et de vingt minutes pour la restitution. L'épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.	Le candidat est évalué sur sa capacité à exposer clairement, dans une réflexion construite et ordonnée, les éléments de réponses. Le jury peut demander des précisions ou des ajustements, et le cas échéant, poser des questions pour recentrer les propos. Éléments observables : le candidat affiche sa connaissance des normes, du fonctionnement d'un domaine nordique mais plus globalement d'une station de montagne (ski alpin, ski de fond, autres activités, socioprofessionnels, etc.), il comprend et connaît ses responsabilités et son rôle.	
<b>Accueil et gestion</b>			
C5.1 - Appréhender la gestion d'un domaine nordique (comptabilité, ressources humaines, management, marketing, communication, juridique); - Connaître l'organisation d'un domaine nordique dans son écosystème territorial et plus globalement dans la structure de la filière nordique (Nordic France, associations départementales ou de massif, fédération, comités, etc.); - Visiter une station afin d'appréhender un fonctionnement autre que celui de son domaine - Accueillir et informer les pratiquants (affichage, documentation, connaissance de l'activité et du matériel de ski)	Le candidat sera évalué sous forme d'un entretien oral, avec tirage au sort préalable des sujets par le candidat. Il dispose de vingt minutes environ pour la préparation et de vingt minutes pour la restitution. L'épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.	Le candidat est évalué sur sa capacité à exposer clairement, dans une réflexion construite et ordonnée, les éléments de réponses. Le jury peut demander des précisions ou des ajustements, et le cas échéant, poser des questions pour recentrer les propos. Éléments observables : le candidat est évalué sur la présentation de sa station et d'une présentation d'une station "idéale" qui soit réaliste d'un point de vue économique et touristique en fonction de son implantation territoriale.	